

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 20/02/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i>
Présents : 8	<b>Présents :</b> Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
Votants: 8	
Pour: 8	<b>Représentés:</b>
Contre: 0	<b>Excusés:</b> Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Nathalie UBAUD

### Objet: Budget Commune : Affectation du résultat 2023 - DE\_2024\_008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 201 284.46

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	115 541.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 393.00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>85 742.84</b>
Résultat cumulé au 31/12/2023	201 284.46
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>201 284.46</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 215.07
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE-PROVENCE) Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2024 004-210402343-20240226-DE_2024_008-DE	

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

186 069.39

**B.DEFICIT AU 31/12/2023**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



RF

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 27/02/2024

004-210402343-20240226-DE\_2024\_008-DE